

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

**Conseil d'orientation pour l'emploi
le 9 janvier 2008**

Annie GAUVIN

**Directrice des études, des statistiques et de
l'international**



SOMMAIRE

- 1. Les Principes**
- 2. La Mise en œuvre**
- 3. Les Pistes d'amélioration**

1- Les principes

■ **L'ANPE : prescripteur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour les stages financés par les régions, les Assédic ou réalisés par l'AFPA (800 000 prescriptions de formation)**

- **La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est liée au projet de retour à l'emploi**
- **Intégrée dans un parcours défini lors du PPAE**
- **Ne constitue pas un parcours spécifique**
- **Est justifiée en fonction du besoin du demandeur d'emploi, et du marché du travail**
- **Doit de préférence intervenir à travers une décision précoce, dans le cadre d'une démarche « préventive », plutôt en début de la période de chômage**



1- Les principes

■ Trois grands types de formation des demandeurs d'emploi

- Les actions d'adaptation aux postes de travail
 - AFPE (Action de formation préalable à l'embauche)
 - APR (Action préparatoire au recrutement)
- Les actions de formation qualifiante
 - Formation homologuées et conventionnées Assédic
 - Stages AFPA
 - Stages conseils régionaux
 - Contrats de professionnalisation (sous contrat de travail) (67 500)
- Les actions de reconversion liées aux mutations économiques et aux restructurations
 - CRP (50 000 avec entre 10 à 20 % de temps de formation)
 - CTP (2000 avec environ 40 % de temps de formation)



Le processus opérationnel

SUIVI MENSUEL

1° entretien 2° entretien 3° entretien 4° entretien

PPAE

J+5, J+8 M1

M3

M4

M7

IDE

DISTANCE EMPLOI

PARCOURS DE RECHERCHE ACCELEREE

COURTE ← →

PARCOURS DE RECHERCHE ACTIVE

MOYENNE →

PARCOURS DE RECHERCHE ACTIVE

LONGUE →

PARCOURS DE RECHERCHE ACCOMPAGNEE

PARCOURS CREATEUR D'ENTREPRISE



2. La mise en oeuvre

■ Critères de prescription

- Lors du PPAE, détermination du type d'emploi correspondant aux qualifications validées, capacités professionnelles, ou au souhait d'orientation ; prévision des prestations ou formations pour favoriser le retour à l'emploi
- Choix de formation, selon : opportunité, pertinence ; disponibilité et accessibilité ; critères de prise en charge financière

• Gestion des stagiaires

- Prescription directe et suivi de l'action de formation par un correspondant de l'Agence pour l'organisme de formation dans le cadre des actions conventionnées des Assédic
- Selon les accords territoriaux, même procédure pour le suivi des actions de formation avec certains conseils régionaux (et éventuellement conseils généraux et PLIE)
- Sans accord spécifique avec le financeur, aucun suivi particulier
- En fin de formation, et sans emploi retrouvé, réinscription
- A l'occasion du suivi mensuel personnalisé : mise à jour du profil professionnel après le bénéfice de l'action de formation, et recherche d'offres

2- La mise en oeuvre

■ Les relations avec l'AFPA

- **Le service intégré d'appui au projet professionnel : appui à la définition du projet de formation (S2) et service d'accompagnement à la VAE**

- S2 : 200 000 DE par an
- Difficultés de délai de réception pour le S2(initialisation entre 17 et 50 jours ; pour un objectif de 15 jours)
- Taux de débouché vers une préconisation qualifiante : 70 %

■ Les relations avec l'Unédic

- **Les formations conventionnées liées à l'identification des besoins en main d'œuvre**
- **Les formations homologuées limitées depuis 2 ans**
- **La promotion des contrats de professionnalisation**



3- La mise en oeuvre

■ Un outil, l'OFAA

- Base de données commune nationale sur l'offre de formation pour ANPE, Assédic (centralisant les offres de formation des 26 CARIF, les décisions de financement des Assédic concernant ces formations, permettant de rechercher les offres de formation)

■ Les relations avec les Conseils régionaux :

- Des conventions signées dans la plupart des régions
- Un rôle croissant dans la participation en amont à l'élaboration des PRDF et l'adaptation de la carte des formations ; la participation aux observatoires régionaux Emploi Formation
- Des efforts de financement qui sont en majorité destinés aux jeunes sans qualification et plus aux DE indemnisés qu'aux non indemnisés



3- Les pistes d'améliorations

■ **L'amélioration de la prescription**

- Vers un meilleur dispositif opérationnel d'orientation vers la formation (à développer et professionnaliser ; dans la perspective de la fusion et de la nouvelle institution, articulation avec la ressources AFPA; ingénierie des montages complexes)

■ **L'adaptation du contenu de formation aux besoins du demandeur d'emploi et de territoire**

- La nécessité d'une coordination pour l'analyse des besoins (et l'ajustement au besoins locaux)
- La modularité des formations
- Des formations toujours ciblées sur les métiers en tensions ?

■ **Une meilleure coordination entre les différents financeurs**

- Définir en commun grandes lignes des politiques d'achats de formation destinées aux demandeurs d'emploi (une conférence des financeurs pour plus de transparence et d'efficacité)



3- Les pistes d'amélioration

- **L'accès à la formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi**
 - Financement
 - et durée de formation (pour les DE non indemnisés, Rmistes, seniors, chômeurs en fin de droits ; y compris pour les professions réglementées où les formations sont longues...)

- **La simplification des procédures**
 - Exemple le Contrat de professionnalisation adultes
 - (Solution : prescription, enregistrement, avance de trésorerie ?)

- **La mise en place d'une procédure de suivi du demandeur d'emploi au cours et à l'issue de sa formation par le conseiller référent**
 - DUDE,
 - Prévenir la sortie de formation,
 - Anticiper la recherche d'offres adaptées

- **L'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des résultats**
 - Qui doit faire le bilan : l'opérateur de formation ? le financeur ? le prescripteur ?
 - Quels critères et indicateurs partagés ?

